

MAPA - CCAP

Fourniture et installation d'une MOCN type tour 4 axes

1 – Identité :

Lycée René Perrin
41, rue René Perrin
73400 UGINE
tel : 04/79/37/30/55 fax : 04/79/37/57/78
Email : intendance.0730043A@ac-grenoble.fr

Ordonnateur : Mr Luc DECOURRIERE, proviseur

2 – Mode de Passation :

La présente consultation est un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

3 – Objet du Marché :

Fourniture et installation d'une machine-outil à commande numérique type tour 4 axes pour la formation de BAC PRO TU

4 – Mode de dévolution :

Le marché est constitué d'un lot unique

5 – contenu de l'offre:

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- a) Un acte d'engagement qui indiquera le montant total de l'offre en HT et en TTC (document joint)
- b) La lettre de candidature : modèle DC1
- c) La déclaration du candidat : modèle DC2
- d) L'offre de prix du candidat
- e) Le CCTP signé
- f) Conformément aux articles 43 à 46 du Code des Marchés Publics :
 - 1°- Une attestation sur l'honneur relative au travail clandestin et à la sous-traitance (voir document joint).
 - 2°- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
 - 3°- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir (voir document joint).
 - 4°- L'état annuel des certificats fiscaux et sociaux délivré par le Trésorier Payeur Général ou à défaut une attestation sur l'honneur qui ne dispense pas le candidat retenu d'avoir à fournir obligatoirement ces certificats avant que la notification du marché puisse être effectuée (voir document joint).
 - 5°- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail (voir document joint)
 - 6°- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (chiffre d'affaire)
 - 7° - Les renseignements concernant la capacité technique de l'entreprise
- g) les fiches techniques et les descriptifs des matériels (voir CCTP)
- h) Une attestation d'assurance
- i) un RIB original.

Pour tous les documents l'exigeant, la signature du candidat doit être manuscrite et originale, et doit émaner d'une personne habilitée à représenter le candidat.

6 – transmission de l'offre

Les offres seront à déposer exclusivement sur le site de la plateforme (AJI) :
<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche>

La date limite de réception des offres est fixée le lundi 25 mai 2020 à 12h00

7 – Modalité de règlement :

- Les prix sont fermes et non révisables pendant 3 mois. La date de départ du délai est la date de remise des offres.
- Les factures seront obligatoirement transmises sous la forme dématérialisée : dépôt sur la plateforme de dématérialisation « Chorus Pro », pour le SIRET 19730043700013 du Lycée René Perrin d'Ugine
- Elles porteront les mentions réglementaires.
- Le paiement s'effectuera par virement administratif dans les 30 jours après réception de la facture.

8 – Modalité de commande et de fourniture de la prestation :

- La livraison, l'installation et la formation auront lieu avant le 11 septembre 2020
- Le matériel sera conforme au CCTP fourni au moment de l'offre.
- Le lycée pourra refuser le matériel livré s'il ne correspond pas à la commande.
- Le matériel livré doit être accompagné d'un bon de livraison détaillé (2 exemplaires).

9 – Critères d'attribution du marché :

- 1- Prix : 40%
- 2- Qualité des équipements : 40 %
- 3- Qualité des services associés (formation, service après vente, délai, garantie, références dans l'Education Nationale...) : 20%

10 – modalités d'attribution du marché :

L'offre la mieux classée est retenue pour le lot unique.

Le candidat retenu devra produire dans un délai de 8 jours francs les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents sous peine de voir son offre rejetée.

11 – Litiges – Pénalités

- La livraison, l'installation et la formation auront lieu avant le 11/09/2020
- **En cas de retard par rapport au délai d'exécution, il sera fait application de pénalités dont le montant hors taxes par jour calendaire est fixé à 1/1000ème du montant TTC du marché. On entend par jour calendaire tous les jours du calendrier y compris les samedis, dimanches et jours fériés.**
- Tout litige cherchera solution dans un accord amiable. A défaut, seul le tribunal administratif de Grenoble est compétent.

12 – Renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de :

Monsieur Marc Treilhou, professeur BAC PRO TU, au +33.6.63.45.10.15

Marc.Treilhou@ac-grenoble.fr

Fait à Ugine le 17/03/2020

La personne responsable du marché, proviseur

Luc DECOURRIERE